



CONVENTION D'OBJECTIFS – AVENANT N°1

ENTRE :

La commune de LA PLAGNE TARENTEISE, représentée par son Maire, Monsieur Jean Luc BOCH habilité par délibération n° 2025-0..... du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2025,

Et :

L'Association CABE Cercle d'Echecs du bassin annemassien, dont le siège social se situe : maison des associations, BP 43, rue D Baud 74100 ANNEMASSE, représentée par le président, M. Jocelyn VIEULÉS,

Préambule :

L'association CABE Cercle d'Echecs du bassin annemassien est une association de type Loi 1901 dont l'activité consiste notamment en la pratique des Echecs.

Dans ce cadre, la commune reconnaissant l'intérêt local de ces actions initiées par l'association souhaite soutenir financièrement son activité.

La délibération du conseil municipal n° 2025-054 du 6 mai 2025 a accordé une subvention de 35 000 € à l'association CABE Cercle d'Echecs du Bassin Annemassien et approuvé la convention d'objectifs correspondante,

Afin de compléter la convention d'objectifs, il est nécessaire de formaliser par avenant les modalités de mise à disposition gracieuse de logements et de salles communales, ainsi que la participation de l'association au coût des navettes mises en place à l'occasion du Festival,

Le présent avenant a pour objet de préciser les subventions en nature accordées par la commune de LA PLAGNE TARENTEISE.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant a pour objet de compléter la convention d'objectifs signée entre les parties au titre de l'année 2025, afin de :

- Préciser les conditions de mise à disposition gracieuse des salles communales et des logements situés dans l'immeuble « Le Cervin »,
- Formaliser la participation de l'Association au coût des navettes mises en place à l'occasion du Festival,
- Valoriser en subvention en nature les prestations assurées par la commune,
- Rappeler les obligations de l'Association en matière d'assurance et d'état des lieux.

Article 2 : Mise à disposition des locaux communaux

La commune met gracieusement à disposition de l'Association :

- La salle des Congrès et la salle polyvalente de Bellecôte, à compter du jeudi 3 juillet 2025. L'installation sera assurée par les équipes du Festival. La salle polyvalente devra être impérativement

libérée et rendue rangée le vendredi 11 juillet à 14h. Il est précisé que ces salles ne disposent ni de connexion wifi ni de climatisation.

- La salle du Cervin, actuellement louée à l'ESF, ainsi qu'une autre salle située au niveau 2 seront exceptionnellement mises à disposition du Festival.

Article 3 : Mise à disposition des logements du Cervin

La commune met à disposition de l'Association, 28 logements situés dans l'immeuble communal « Le Cervin », représentant une capacité totale de 132 lits et ce à titre gratuit.

- Les logements sont meublés et mis à disposition en l'état, sans fourniture de linge de lit.
- L'immeuble n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Le ménage sera effectué par la commune avant l'arrivée et après le départ, mais pas pendant la durée de l'occupation.

L'Association devra fournir à la commune une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs.

Article 4 : Participation au coût des navettes

Compte tenu de l'engagement financier important de la commune (subvention en numéraire, mise à disposition gracieuse des locaux, hébergements, ménage), l'Association prendra en charge le coût des navettes mises en place pendant le Festival.

Le montant total des navettes est de 8 079 € TTC, au vu du devis ci-annexé.

La commune adressera la facture correspondante à l'Association. Le paiement devra intervenir au plus tard au 30 octobre 2025.

Article 5 – Valorisation de la subvention en nature

La présente mise à disposition des logements, salles et prestations (ménage, appui logistique), constitue une subvention en nature, venant en complément de la subvention financière de 35 000 € déjà accordée au titre de l'année 2025.

Cette valorisation fait l'objet d'un chiffrage récapitulatif ci-annexé.

Article 6 – Dispositions diverses

Les autres stipulations de la convention d'objectifs signée en 2025 demeurent inchangées.

Fait à LA PLAGNE TARENTEISE, le

En 2 exemplaires originaux :

- 1 pour l'association
- 1 pour la commune

Pour la commune,
Le Maire
Monsieur Jean Luc BOCH

Pour l'association,
Le Président
Monsieur Jocelyn VIEULÉS

ANNEXE 1 : DEVIS DU COUT DES NAVETTES PENDANT LE FESTIVAL

PROJET

ANNEXE 2 : VALORISATION DE LA SUBVENTION EN NATURE

Le Cervin Plagne Soleil

Mise à disposition de 28 logements dans l'immeuble le Cervin à Plagne Soleil du jeudi 3 juillet au vendredi 11 juillet soit 9 nuitées : équivalent loyer nu hors charges : 4 488 €

Ménage des 28 logements dans l'immeuble le Cervin à Plagne Soleil : 1 680 €

Mise à disposition de deux salles dans l'immeuble le Cervin à Plagne Soleil du jeudi 3 juillet au vendredi 11 juillet 2025 : équivalent loyer nu hors charges 499 €

Ménage des deux salles dans l'immeuble le Cervin à Plagne Soleil : devis en cours

PROJET



Voyages organisés – Transports scolaires et de personnel – Transferts aéroports et gares

Siège Social

ZI FAVORIEUX BP3
73211 AIME CEDEX
Tél.04.79.55.64.76
Fax 04.79.55.53.44
Email : commerciale@loyet.com
Site web : www.loyet.com

AIME LA PLAGNE, le 09/06/2025

PROJET-DEVIS N° 188457 du 09/06/2025
V/Réf. : Du 05 au 11/07/25 - 2°VERSION

Madame,

Nous vous remercions de votre demande et vous prions de trouver ci-dessous nos conditions pour votre projet de voyages.

Désignation : **FESTIVAL ECHECS**

1). PLAGNE SOLEIL - BELLE PLAGNE ROTATIONS - Samedi 05 juillet 2025			
Infos:Rotations de 15h15 à 22h00 entre Plagne Soleil et Belle Plagne (à disposition)			
15h15 Soleil pour Belle Plagne 18h00 Belle Plagne pour Soleil 18h30 Soleil pour Belle Plagne 19h00 Belle Plagne pour Soleil 19h30 Soleil pour Belle Plagne 20h00 Belle Plagne pour Soleil 20h30 Soleil pour Belle Plagne 21h00 Belle Plagne pour Soleil 21h30 Soleil pour Belle Plagne 22h00 Belle Plagne pour Soleil			
HEURE	PERSONNES	DEPART	LA PLAGNE - PLAGNE SOLEIL
15:15 - 22:30	50	RETOUR	LA PLAGNE - PLAGNE SOLEIL
			1 AUTOCAR : 886 € TTC

2). PLAGNE SOLEIL - BELLE PLAGNE ROTATIONS - Dimanche 06 juillet 2025			
Infos:Rotations de 14h30 à 21h00 entre Plagne Soleil et Belle Plagne (à disposition)			
14h30 Soleil pour Belle Plagne 17h00 Belle Plagne pour Soleil 17h30 Soleil pour Belle Plagne 18h00 Belle Plagne pour Soleil 18h30 Soleil pour Belle Plagne 19h00 Belle Plagne pour Soleil 19h30 Soleil pour Belle Plagne 20h00 Belle Plagne pour Soleil 20h30 Soleil pour Belle Plagne 21h00 Belle Plagne pour Soleil			
HEURE	PERSONNES	DEPART	LA PLAGNE - PLAGNE SOLEIL
14:30 - 21:30	50	RETOUR	LA PLAGNE - PLAGNE SOLEIL
			1 AUTOCAR : 911 € TTC

Site d'Albertville
798 Route des Communaux
73200 GILLY SUR ISERE
Tél : 04 79 32 31 28
Fax : 04 79 32 56 74

Site d'Albens
Route d'Orly
73410 ALBENS ENTRELACS
Tél : 04 79 54 10 97
Fax : 04 79 63 07 23

Site de Chambéry
Ex-Chambéry Tourisme
303, Rue du Larzac
73000 CHAMBERY
Tél : 04 79 55 64 76
Fax : 04 79 55 53 44

3). PLAGNE SOLEIL - BELLE PLAGNE ROTATIONS - Lundi 07 juillet 2025

Infos:Rotations de 08h30 à 22h00 entre Plagne Soleil et Belle Plagne (à disposition)

08h30 Soleil pour Belle Plagne
 11h00 Belle Plagne pour Soleil
 11h30 Soleil pour Belle Plagne
 12h00 Belle Plagne pour Soleil
 12h30 Soleil pour Belle Plagne
 13h00 Belle Plagne pour Soleil
 13h30 Soleil pour Belle Plagne
 14h00 Belle Plagne pour Soleil
 PAUSE DE 14H30 A 15H30
 15h30 Soleil pour Belle Plagne
 18h00 Belle Plagne pour Soleil
 18h30 Soleil pour Belle Plagne
 19h00 Belle Plagne pour Soleil
 19h30 Soleil pour Belle Plagne
 20h00 Belle Plagne pour Soleil
 20h30 Soleil pour Belle Plagne
 21h00 Belle Plagne pour Soleil
 21h30 Soleil pour Belle Plagne
 22h00 Belle Plagne pour Soleil

<u>HEURE</u>	<u>PERSONNES</u>	<u>DEPART</u>	LA PLAGNE - PLAGNE SOLEIL
08:30 - 22:30	50	<u>RETOUR</u>	LA PLAGNE - PLAGNE SOLEIL

1 AUTOCAR : 1565 € TTC

4). PLAGNE SOLEIL - BELLE PLAGNE ROTATIONS - Mardi 08 juillet 2025

Infos:Rotations de 14h30 à 21h00 entre Plagne Soleil et Belle Plagne (à disposition)

14h30 Soleil pour Belle Plagne
 17h00 Belle Plagne pour Soleil
 17h30 Soleil pour Belle Plagne
 18h00 Belle Plagne pour Soleil
 18h30 Soleil pour Belle Plagne
 19h00 Belle Plagne pour Soleil
 19h30 Soleil pour Belle Plagne
 20h00 Belle Plagne pour Soleil
 20h30 Soleil pour Belle Plagne
 21h00 Belle Plagne pour Soleil

<u>HEURE</u>	<u>PERSONNES</u>	<u>DEPART</u>	LA PLAGNE - PLAGNE SOLEIL
14:30 - 21:30	50	<u>RETOUR</u>	LA PLAGNE - PLAGNE SOLEIL

1 AUTOCAR : 851 € TTC

5). PLAGNE SOLEIL - BELLE PLAGNE ROTATIONS - Mercredi 09 juillet 2025

Infos:Rotations de 08h30 à 22h00 entre Plagne Soleil et Belle Plagne (à disposition)

08h30 Soleil pour Belle Plagne
 11h00 Belle Plagne pour Soleil
 11h30 Soleil pour Belle Plagne
 12h00 Belle Plagne pour Soleil
 12h30 Soleil pour Belle Plagne
 13h00 Belle Plagne pour Soleil
 13h30 Soleil pour Belle Plagne
 14h00 Belle Plagne pour Soleil
 PAUSE DE 14H30 A 15H30
 15h30 Soleil pour Belle Plagne
 18h00 Belle Plagne pour Soleil
 18h30 Soleil pour Belle Plagne
 19h00 Belle Plagne pour Soleil
 19h30 Soleil pour Belle Plagne
 20h00 Belle Plagne pour Soleil
 20h30 Soleil pour Belle Plagne
 21h00 Belle Plagne pour Soleil
 21h30 Soleil pour Belle Plagne
 22h00 Belle Plagne pour Soleil

<u>HEURE</u>	<u>PERSONNES</u>	<u>DEPART</u>	LA PLAGNE - PLAGNE SOLEIL
08:30 - 22:30	50	<u>RETOUR</u>	LA PLAGNE - PLAGNE SOLEIL

1 AUTOCAR : 1565 € TTC**6). BELLE PLAGNE - PLAGNE SOLEIL ROTATIONS - Jeudi 10 juillet 2025**

Infos:Rotations de 08h30 à 21h00 entre Belle Plagne et Plagne Soleil (à disposition)

08h30 Belle Plagne pour Soleil
 09h00 Soleil pour Belle Plagne
 13h00 Belle Plagne pour Soleil
 12h30 Soleil pour Belle Plagne
 PAUSE DE 13H30 A 14H30
 14h30 Soleil pour Belle Plagne
 17h00 Belle Plagne pour Soleil
 17h30 Soleil pour Belle Plagne
 18h00 Belle Plagne pour Soleil
 18h30 Soleil pour Belle Plagne
 19h00 Belle Plagne pour Soleil
 19h30 Soleil pour Belle Plagne
 20h00 Belle Plagne pour Soleil
 20h30 Soleil pour Belle Plagne
 21h00 Belle Plagne pour Soleil

<u>HEURE</u>	<u>PERSONNES</u>	<u>DEPART</u>	LA PLAGNE - BELLE PLAGNE
08:30 - 21:30	50	<u>RETOUR</u>	LA PLAGNE - PLAGNE SOLEIL

1 AUTOCAR : 1332 € TTC**7). PLAGNE SOLEIL - BELLE PLAGNE ROTATIONS - Vendredi 11 juillet 2025**

Infos:Rotations de 08h30 à 18h00 entre Plagne Soleil et Belle Plagne (à disposition)

08h30 Soleil pour Belle Plagne
 11h00 Belle Plagne pour Soleil
 11h30 Soleil pour Belle Plagne
 12h00 Belle Plagne pour Soleil
 12h30 Soleil pour Belle Plagne
 13h00 Belle Plagne pour Soleil
 13h30 Soleil pour Belle Plagne
 14h00 Belle Plagne pour Soleil
 14h30 Soleil pour Belle Plagne
 15h00 Belle Plagne pour Soleil
 15h30 Soleil pour Belle Plagne
 16H00 A 18H00 REMISE DES PRIX
 18h00 Belle Plagne pour Soleil

<u>HEURE</u>	<u>PERSONNES</u>	<u>DEPART</u>	LA PLAGNE - PLAGNE SOLEIL
08:30 - 18:30	50	<u>RETOUR</u>	LA PLAGNE - PLAGNE SOLEIL

1 AUTOCAR : 969 € TTC

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le



ID : 073-200055499-20250702-DEL2025_123-DE

Ce prix comprend :

- Les frais liés au véhicule
- Le repas du conducteur

Ce prix ne comprend pas :

- Les kilomètres et heures supplémentaires

Conditions de réservation : Si vous souhaitez réserver tout ou en partie ce devis, merci de nous renvoyer une copie de ce devis avec signé avec votre « bon pour accord ». A réception de ce document, sous réserve de la disponibilité au moment de la réservation et de votre programme définitif, et en accord avec la réglementation des transports, votre prestation sera validée. En cas de modification de parcours ou de la durée de la prestation ou du nombre de personnes, une majoration sera appliquée.

Conditions d'annulation : Se référer aux conditions générales de vente en page 3.

Validité du devis : 2 mois.

Validation du devis : 5 jours avant la date du déplacement. Cette validation implique l'acceptation des conditions générales de vente.

Je souhaite que notre offre retienne toute votre attention. Nous restons à votre entière disposition pour toute question. Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes meilleures salutations.

Fanny DRAVET

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Conditions de Réservation

- La commande sera enregistrée sous réserve de disponibilité au moment de la réception du bon de commande et devra nous parvenir au plus tard 5 jours avant la date de déplacement.
- Après validation, la société Voyages Loyet enverra une confirmation de mise en commande.
- La capacité du véhicule ne pourra être modifiée que sous réserve de disponibilité.

1. Conditions d'annulation

Lorsque, avant le départ, le donneur d'ordre résilie le contrat, il doit en informer le transporteur par e-mail.

Le cas échéant, une indemnité forfaitaire sera due au transporteur, égale à :

- 30 % du prix du service si l'annulation intervient entre 30 et 21 jours avant le départ ;
- 50 % du prix du service si l'annulation intervient entre 20 et 8 jours avant le départ ;
- 75 % du prix du service si l'annulation intervient entre 7 et 3 jours avant le départ ;
- 90 % du prix du service si l'annulation intervient entre 2 jours avant et la veille du départ ;
- 100 % du prix du service si l'annulation intervient le jour du départ.

En cas de résiliation par le transporteur, le donneur d'ordre a droit au remboursement immédiat des sommes versées.

2. Conditions tarifaires

- Nos prix sont fermes et définitifs pour une durée de 2 mois, au-delà, ils sont susceptibles d'évolution (sauf accord écrit de notre part)
- En cas de dépassement du temps indiqué, un supplément pour dépassement d'horaire pourra être demandé (60€ par heure).
- Les parties au présent contrat conviennent de la possibilité de réviser les prix en cas d'augmentation substantielle des charges de l'entreprise telles que la hausse du prix du carburant ou des charges sociales imposées par la réglementation.
- Le prix de la prestation est calculé selon les informations fournies et notamment par rapport aux kilomètres à parcourir. En cas de changement d'itinéraire non prévu, un supplément de 2.20€/km sera facturé.
- En cas de retard d'un vol ou d'un train, 60€ par demi-heure d'attente supplémentaire seront facturés.

3. Conditions de paiement

- Un acompte de 50% du prix de la prestation est exigible à la commande.
- Le solde est à payer sur facture sauf pour des transferts aéroport où le solde est dû une semaine avant la prestation.
- Remboursement d'acompte :

Le donneur d'ordre ne peut déroger au contrat qu'en invoquant la force majeure prévue à l'article 1218 du code civil :

« Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1. »

4. Législation des transports

- La durée de conduite journalière d'un conducteur est limitée à 9h00 avec un maximum de 4h30 de conduite en continu, obligatoirement suivie de 45mn de coupure ou de deux interruptions de 15mn puis 30mn réparties dans cette période de 4h30 de conduite dont le total est au moins égale à 45mn.
- L'amplitude est la durée séparant la prise de service de la fin de service. Pour la journée d'un conducteur, l'amplitude maximale est normalement 12h00, ou 14h00 avec un repos de 3h00 continues dans la journée ou 2 repos de 2h00.
- Lors d'un séjour, le conducteur doit observer une journée de repos au bout de 6 jours consécutifs de conduite.
- Une liste des passagers est obligatoire pour tout déplacement en dehors du département de départ excepté les départements limitrophes et pour chaque déplacement à l'étranger.

5. Responsabilité

- Le Transporteur ne saurait être tenu responsable des retards engendrés par des circonstances exceptionnelles décrites ci-dessous et il est exonéré de toute responsabilité en cas de :

Accident ou incident sur la route	Arrêt à la demande des forces de l'ordre
Vandalisme	Grève
Conditions météo exceptionnelles	Problème inhérent à l'un des passagers
	Force Majeure (guerre, manifestation, terrorisme, météo etc.)

- Ne seront prises en compte que les réclamations survenant au plus tard dans les quinze jours suivant la date du transport ; passé ce délai aucune contestation ne sera admise.
- Les dommages causés par la faute du voyageur ou par la nature des bagages n'engagent pas la responsabilité du Transporteur.
- Pour des raisons de sécurité, il est interdit de transporter dans le véhicule des substances inflammables, explosives, corrosives ou toxiques.
- Il appartient au Donneur d'ordre et aux Voyageurs de vérifier que leurs bagages ne contiennent pas de telles substances.
- Le non respect de cette disposition entraîne la responsabilité du Donneur d'ordre et des voyageurs. Le Transporteur se réserve la possibilité de tout recours éventuel.
- La responsabilité contractuelle du Transporteur pourra être engagée en cas de perte ou d'avarie de bagages en soutes à concurrence de 800 Euros par voyageur (sauf si le client a procédé à une déclaration de valeur), et sous certaines conditions :
 - le client du Donneur d'ordre concerné devra effectuer une réclamation immédiatement à l'arrivée et la confirmer par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 3 jours après le trajet pour des objets perdus et sous 15 jours pour d'autres litiges.
 - les demandes d'indemnisation des clients devront impérativement être accompagnées des pièces justificatives (inventaire précis, factures...).
- Ne donnent droit à aucune indemnité les retards sur les délais de transports concernant la prise en charge des voyageurs, leur acheminement, dus à des difficultés imprévues de circulation (notamment, les embouteillages, les conditions climatiques...).
- Le Donneur d'ordre est responsable des dégradations autres que l'usure normale, subies par l'autocar en raison du comportement des voyageurs. Ces dégradations pourront être facturées au Donneur d'ordre.
- Les passagers ne sont pas autorisés à consommer de l'alcool pendant le temps qu'ils passent à l'intérieur du véhicule.
- Fumer est formellement interdit à l'intérieur de tous nos véhicules.
- Le Transporteur ne peut pas être tenu responsable de la perte, du vol ou des dommages aux objets (bagages à main, téléphones portables, mp3, ordinateurs, vêtements etc) placés dans l'habitacle de l'autocar.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le



ID : 073-200055499-20250702-DEL2025_123-DE

6. Diffusion de DVD ou de cassettes vidéo

- La diffusion de DVD ou cassettes vidéo est réglementée par les distributeurs agréés. Par conséquent, la diffusion de films que vous avez loués, achetés ou enregistrés est formellement interdite. Seule la diffusion de films non assujettis aux droits d'auteur est autorisée (Vidéo. Promotionnelles de votre société).

7. Litiges

- Les Conditions Générales de vente de Voyages Loyet sont soumises et régies par la loi française. En cas de litige entre Le Transporteur et une tierce non réglé à l'amiable, Voyages Loyet fera appel à un médiateur. En cas d'échec de cette médiation, le litige sera réglé par le tribunal compétent.

Mention « Lu et Approuvé »

Signature :

Date :



COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE

BP 04 - 73216 Aime-La-Plagne cedex

service gestion des salles

tel : 06.33.83.54.92

gestion-salles@laplagnetarentaise.fr

valorisation des salles communales
Festival International d'échec à La Plagne
Édition 2025

fait le 23/06/2025

SALLE DES CONGRES A BELLE PLAGNE

Salle entière, soit les 3 modules

Du 3 au 12 juillet inclus soit 10 jours

10x1008€ 10 080 €

prestation ménage

1 prestation 415,00 €

sonorisation du 5 au 11 juillet

7x80€ 560,00 €

vidéo-projection 11 juillet

1x80€ 80,00 €

salle polyvalente de bellecôte

Du 3 au 10 juillet

8x480€ 3 840 €

11 juillet forfait 4h

1x240€ 240 €

ménage par notre prestataire

1 prestation 183 €

régisseur forfait 4heures

250 €

sonorisation du 5 au 11 juillet

7x80€ 560,00 €

Montant total

16 208 €